

Décision

Générale

modern

Décision n° 92-0944/PR/EN autorisant le versement de fonds provisionnelle

n° 92-0944/PR/EN

Ministère
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication
29 septembre 1992

Numéro JO
n° 18 du 30/09/1992

Date du numéro
30 septembre 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

une somme de trois millions francs français (3.000.000 FF) sera versée au Centre international des Etudiants et Staaiaires. 28. Rue de la Grande auxBelles — 75 010 Paris. Cette somme est destinée au rèlement par cet organisme des allocation aux étudiants et staaiaires. de leurs frais de scolarité ainsi que leur frais de voyage. La CIES établira. dans les conditions habituelles, les situation comptables pour iustifier l'utilisation de ces fonds. La dépense afférente à cette dépense est imputable au budget de l'Etat

Chapitre 35-10-20-06-07.